

4 décembre 2001

01.170

Motion du groupe radical**La prévention et la promotion de la santé sont une affaire privée sous la responsabilité de l'Etat**

La prévention est une responsabilité partagée entre l'Etat, qui doit donner les éléments pour le maintien de la santé, et l'individu, qui a le choix de les appliquer ou pas.

Les campagnes de prévention effectuées ces dernières années dans le cadre des entreprises et des écoles ont fait chuter le nombre des accidents. Par contre, les accidents domestiques et non professionnels sont en augmentation constante. On remarque ainsi que les campagnes de prévention n'atteignent pas les personnes hors du public-cible, c'est-à-dire celles qui travaillent à la maison ou les retraités.

Nous devons maintenant focaliser notre attention sur d'autres franges de la population, qui sont restées en marge des campagnes de promotion et prévention de la santé de ces dernières années, pour contribuer à infléchir la courbe ascendante des accidents domestiques et non professionnels.

Chaque assuré social vivant en Suisse paie une cotisation destinée à la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ce montant de 2 fr.40 par an et par assuré est versé à la Fondation 19, ce qui donne une somme de 17 millions de francs à disposition de la fondation chaque année.

La définition de la santé est large et comprend un état de bien-être complet tant physique qu'intellectuel et social. L'objectif de la promotion de la santé est de permettre aux gens de veiller eux-mêmes à leur santé et de la renforcer. Nous devons par conséquent nous mobiliser pour accroître le bien-être et la qualité de vie de chacun.

Nous prions donc le Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens concernant:

- une meilleure utilisation des ressources de la Fondation 19 pour parvenir à réaliser les projets pour la promotion de la santé;
- l'élaboration, en collaboration avec les divers services concernés, de propositions ou projets qui pourraient directement bénéficier du financement de la Fondation 19;
- des projets qui devraient prendre pour public-cible les personnes au foyer et les retraités;
- l'identification d'autres groupes de population qui devraient aussi bénéficier de mesures en faveur de la promotion de la santé.

Signataires: S. Vogel, M. Grossmann, B. Zumsteg, E. Berthet, G. Pavillon, D. Cottier, B. Keller, C. Schallenberger, M.-L. Béguin, Ph. Haeberli, R. Comte, W. Haag, M. Desaulles-Bovay, Y. Morel, A. Gerber, Ph. Matile et J.-B. Wälti.